

# CONSEIL MUNICIPAL

## DU 26.11.2019

**PRÉSIDENCE** : M Losego Jean-Michel

**ETAIENT PRESENTS** : MM Bertrand Philippe, Danos Guy, Granjon Marc

Mmes Saintignan Dominique, Boulp Régine, Fleurigeon-Langlois Marie-Hélène, Darnise Laurence

**EXCUSES** : Mme Coujou Ludivine (pouvoir à Laurence Darnise) et M. Gabas Bernard (pouvoir à Philippe Bertrand),

**ABSENTS** : MM Viguié Jean-Marc, Chialva Jérôme, Saint-Laurans Emmanuel, Cazenave Daniel et Mme Samouillan Nicole

Le procès-verbal du conseil municipal en date du 29 octobre 2019 est adopté à l'unanimité.

### DOMAINE ADMINISTRATIF

- Délibération : tarification cantine 2020

M. le Maire informe l'assemblée du courrier provenant du CD 31 signalant la tarification des services annexes de restauration et d'hébergement des collèges au titre de l'exercice 2020.

Le tarif voté pour la fourniture des repas par le collège d'Aurignac aux élèves de notre commune est de 3,40 €, au lieu de 3,35€ en 2019. Considérant cette augmentation et la nécessaire marge pour prise en charge des frais de personnel communal mis à la disposition du collège, M. le Maire propose d'adopter les tarifs suivants :

QUOTIENT FAMILIAL		PRIX UNITAIRE	PRIX CARNET
0 à 450	Tranche 1	2,55 €	51 €
451 à 650	Tranche 2	2,85 €	57 €
651 à 999	Tranche 3	3,15 €	63 €
1000 et +	Tranche 4	3,45 €	69 €
Résidence Principale Hors Aurignac et Montoulieu Saint-Bernard		3,45 €	69 €

Pour info, l'évolution des tarifs cantine (carnets de 20 tickets) sur les 10 dernières années :

Quotient/années	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
0 à 450					42 €	43 €	44 €	45 €	47 €	49 €
451 à 650					48 €	49 €	50 €	51 €	53 €	55 €
651 à 999					54 €	55 €	56 €	57 €	59 €	61 €
1000 et +	59 €	59 €	59 €	60 €	60 €	61 €	62 €	63 €	65 €	67 €

*Le Conseil donne son accord à l'unanimité des membres présents*

- - Ouverture de crédits d'investissement 2020

L'article 15 de la loi n° 88-13 du 5 janvier 1988 d'amélioration de la décentralisation permet aux communes, sur autorisation du Conseil Municipal, d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2020, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non comprises les dépenses afférentes au remboursement de la dette.

	CHAPITRE	PREVU en 2019	25 %
Immob incorporelles	20	62 720,00	15 680,00
Immob corporelles	21	319 615,22	79 903,81
Immob en cours	23	717 586,00	179 396,50

*Le Conseil donne son accord à l'unanimité des membres présents*

- Projet de bail de location Le Comtal pour l'AGAPEI :

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que la Mairie d'Aurignac reprend possession du bâtiment Le Comtal, à Joulin, au 1<sup>er</sup> Janvier 2020, au terme d'un bail à construction cédé à la SA Les Chalets depuis 1980.

Il informe le Conseil que la signature du compromis de vente pour l'acquisition des terrains au Chemin de la Fontaine Vieille, pour la nouvelle implantation du Comtal, est prévue le 06 décembre 2019 et qu'une réunion tripartite aura lieu au Conseil Départemental le 04/12/2019 entre l'AGAPEI, le Conseil Départemental 31 et la Mairie.

A ce jour, il n'y a pas de réel projet architectural car le maître d'œuvre n'a pas encore été choisi (Il doit être commun au projet de Boussens et d'Aurignac). Le déménagement n'est donc pas prévu avant 2 ans.

Aussi, en attendant, les parties souhaitent maintenir la location du Foyer de Vie existant. Elles se sont donc rapprochées afin de préparer et de conclure une convention de bail.

Après différents échanges, le bâtiment sera loué à l'AGAPEI pour un montant de 63 000 €/an, révisable suivant l'indice du coût de la construction. L'ensemble des charges locatives seront supportées par l'AGAPEI.

La SA Les Chalets a informé entretemps la Mairie que les 3 villas font aujourd'hui l'objet d'un bail à construction différent dont le terme est prévu en 2044. Les Chalets n'ayant pas le souhait de garder le bien après la fin du bail du Foyer de Vie, il est envisagé de résilier ce bail au profit de la Mairie début 2020.

Des travaux sont en cours pour se conformer aux injonctions de la commission de sécurité. La Sa Les Chalets a (lentement) engagé une partie de ces travaux. Mais il faut souligner également que l'AGAPEI a déjà effectué des travaux sur ses fonds propres.

Monsieur le Maire informe également qu'une partie des loyers prélevés par la SA des Chalets était prévue pour la réalisation de travaux de réparations, dans ce qui s'appelle la Provision pour Grosses Réparations (PGR).

Cette somme aujourd'hui inutilisée sera reversée à la mairie, soit environ 101 000 € pour le Foyer de vie et 83 000 € pour les 3 villas, diminuée en tout ou partie de la part de l'emprunt en cours (29 000 €) + valeur du bien (20 000 €).

Une fois le bail finalisé, Monsieur le Maire souhaite le présenter à nouveau à l'Agence Technique Départementale pour avis avant signature et engagement des différentes parties.

Toutes les informations données lors de la rencontre du 25/11/2019 par la SA Les Chalets seront adressées par courrier à la mairie très prochainement (anciens baux, rapports de commission de sécurité, etc,...).

Le Bail définitif sera soumis à approbation du Conseil lors de sa prochaine séance de décembre.

- Ponts 2020 :

Monsieur le Maire demande au Conseil de statuer sur les ponts 2020, à savoir :

- 22 mai
- 13 juillet
- Journée du Maire le 3 août

*Le Conseil donne son accord à l'unanimité des membres présents*

## DOMAINE FINANCES

### - Demande de subvention DRAC 1<sup>ère</sup> tranche de travaux à l'église

La commune d'Aurignac a confié à un architecte du patrimoine, Mme Virginie Lugol, un diagnostic de l'église Saint Pierre aux Liens, afin d'engager dans les années à venir des travaux intérieurs et extérieurs pour la restauration et la mise en valeur de cet édifice.

La première tranche de restauration et valorisation de cet édifice concernerait deux points importants :

- **l'assainissement** avec l'installation d'un caniveau extérieur mais aussi d'un caniveau intérieur pour ventiler le lieu. Ces actions permettront l'assainissement du lieu avant d'envisager les futurs travaux intérieurs.
- **Le porche et la chapelle à la vierge** avec restauration du dallage, des enduits, des sculptures, de la charpente et de la couverture (ces deux derniers postes sont traités sur l'ensemble de la toiture qui prolonge la zone concernée par le porche). Le traitement du porche dans sa globalité permettra une mise en valeur de l'entrée de l'Eglise avec notamment ses colonnes torsées, singularité remarquable dans le patrimoine du village, mais aussi de répondre à une meilleure accessibilité de l'édifice.

En plus de ces deux points importants, une jauge sera posée sur un mur de la chapelle des Pénitents Bleus afin d'évaluer la progression d'une fissure.

L'estimation financière de cette tranche 1 s'élève à	<u>295 154,13€ HT</u>
- Travaux :	265 904,62€ HT
- Maître d'œuvre (11% des travaux) :	29 249,51€ HT

Cette première tranche permettrait de mobiliser la somme attribuée par le donateur américain à l'ASVA.

Monsieur le Maire demande au conseil de l'autoriser à solliciter une aide financière de l'État auprès de la DRAC.

*Le Conseil donne son accord à l'unanimité des membres présents*

### - Décision modificative chapitre 012

Monsieur le Maire rappelle que lors de la préparation du budget concernant les dépenses du personnel, il a été effectué un prévisionnel en prévoyant une marge sur les comptes.

Toutefois, en raison des arrêts maladie sur de longues durées (le budget pour des agents de remplacement avait été calculé sur les arrêts connus en début d'année) ainsi que de l'augmentation du nombre d'agents occasionnels au sein du service technique (4 saisonniers au lieu de 2 prévus pour les mois de juillet et août), il s'avère que les prévisions budgétaires sont insuffisantes.

Afin de remédier à cette situation, il convient d'effectuer un virement de crédits pour assurer le traitement des salaires du mois de décembre comme suit :

<b>Articles budgétaires</b>	<b>Augmentation de crédits</b>	<b>Diminution de crédits</b>
012 – Personnel titulaire-	+ 10 000,00 €	
011 – Charges à caractère général		- 10 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>+ 10 000,00 €</b>	<b>- 10 000,00 €</b>

*Le Conseil donne son accord à l'unanimité des membres présents*

### **DOMAINE TRAVAUX**

M. Danos fait le point sur les travaux en cours :

- Pose de potences à la salle de sport pour l'association « Au Ring niaque »
- Installation du sapin et illuminations (en cours)
- Dépose de la porte Notre Dame
- Réparation de la chaudière Ecole Maternelle (système de chauffage + isolation à étudier)
- Nettoyage de l'ancien musée
- Réfection de portions de trottoirs Rue du Barry, par l'Entreprise Malet
- Réfection des barrières Fond de la Côte (en cours)
- Mise en place du chauffage à la salle polyvalente
- Réfection de la cabane du château suite à vandalisme
- Devis revêtement de sol (Place des Oulès)

### **INFORMATIONS DIVERSES**

- Obtention du label Station Verte

Monsieur le Maire informe le Conseil que le label sollicité est officiellement obtenu. La Commune pourra afficher ce label dès 2020.

- Rencontre avec l'association des commerçants :

L'association des commerçants a accepté, parmi les propositions d'actions de solidarité initiées par la Mairie, de créer une cagnotte en ligne pour apporter une aide financière à la Boucherie Candotto.

Monsieur le Maire donne lecture de la lettre des commerçants en réponse à la non-participation financière de la mairie pour aider les commerces suite aux travaux d'urbanisation de la Rue Saint-Michel.

Monsieur le Maire informe le Conseil que la commission des marchés est en cours de constitution.

L'association demande s'il est possible de déplacer le marché Rue Saint-Michel pour le samedi 21 décembre 2019. Monsieur le Maire a donné son accord.

- Correspondance avec le PRAHDA

Monsieur le Maire informe le Conseil que certains logements du PRAHDA ont besoin d'être rénovés.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.**